

mis sur pied. Il possède de vastes pouvoirs relativement au diagnostic, au traitement et aux recherches sur le cancer.

Manitoba.—Le Manitoba possède un Ministère de la Santé et du Bien-Etre public. La loi de la santé et du bien-être public statue que le ministre doit présider, administrer et diriger le Ministère, et que celui-ci doit avoir juridiction administrative sur toutes les questions qui dans la province ont trait à la santé et au bien-être public.

Le Ministère de la Santé et du Bien-Etre public est composé de trois divisions principales: division de l'exécutif; division de la santé et division du bien-être.

La division de l'exécutif comprend les bureaux de l'administration générale, l'administration des successions des personnes mentalement inhabiles, la surveillance financière des institutions publiques, l'enseignement de l'hygiène, les statistiques et les laboratoires provinciaux.

La division de la santé du Ministère de la Santé et du Bien-Etre public comprend trois sections:—

(1) Assainissement du milieu, qui comprend les bureaux de la santé publique, le génie, l'hygiène industrielle et le contrôle des aliments et du lait. Le bureau de l'hygiène industrielle a été inauguré en 1943 pour s'occuper des multiples dangers qui surgissent maintenant dans les industries, particulièrement celles qui s'occupent de la production du matériel de guerre.

(2) Services de médecine préventive, qui comprennent les bureaux de contrôle des maladies dont relèvent les maladies contagieuses aiguës, les maladies vénériennes et la tuberculose; de l'hygiène maternelle et infantile, avec divisions d'hygiène maternelle, infantile, préscolaire et scolaire; et le service d'infirmières de la santé.

(3) Psychiatrie et hospitalisation, qui a deux bureaux; le bureau de psychiatrie dirige et contrôle les quatre institutions pour maladies mentales—hôpital psychopathique, à Winnipeg, les hôpitaux pour maladies mentales à Selkirk et Brandon et l'école du Manitoba pour personnes souffrant de maladies mentales à Portage-la-Prairie. Ce bureau s'occupe aussi des activités de la province en matière d'hygiène mentale. Le bureau des soins hospitaliers est chargé de la direction des hôpitaux et du paiement des subventions provinciales à ces institutions.

Une nouvelle division générale désignée du nom de division des services locaux de santé et de bien-être public a été organisée. Cette division chevauche sur toutes les autres activités du ministère et voit aux médecins du service de la santé à temps partiel, à l'établissement et à la surveillance des unités sanitaires locales et aux services de consultation mis à la disposition des services municipaux de santé à travers la province. Ce travail doit être amplifié de façon à assurer les mêmes services dans le domaine du bien-être public.

Saskatchewan.—Le Ministère de la Santé Publique a été organisé en 1923. Il relève d'un ministre et d'un sous-ministre. Il comprend treize divisions: (1) La division de l'administration qui coordonne l'activité générale du Ministère. (2) La division du service d'infirmières de la santé qui poursuit un programme généralisé s'étendant à toutes les phases de l'activité de ce service: au bien-être infantile et maternel, au travail scolaire, à l'épidémiologie des maladies vénériennes, etc. Cette division administre les subventions maternelles et s'occupe des hôpitaux privés. (3) La division des maladies contagieuses qui applique les dispositions de la loi de la santé publique et les règlements qui en découlent en ce qu'ils se rapportent aux maladies contagieuses: (a) prévention, déclaration et contrôle; (b) préparation des tableaux de morbidité et de mortalité; (c) enquêtes; (d) isolement et quarantaine